

# **Appel pour la suppression du concours d'agrégation des universités en économie (section 05), dans la perspective d'une réforme du mode de recrutement des enseignants-chercheurs.**

Version du vendredi 25 juin 2004, corrigée le 20 septembre 2004

Rédigée par Emmanuelle Auriol et Franck Portier, Professeurs à l'Université de Toulouse I .

Contact : eauriol@cict.fr et fportier@cict.fr

## **Constat**

Le mode principal de recrutement dans le corps des Professeurs en économie et dans les disciplines issues des Facultés de droit (sections 01 à 06 du Conseil National des Universités) et de médecine, est le concours d'agrégation. C'est un mode de recrutement singulier puisqu'il n'existe ni dans les autres disciplines en France, ni dans les autres pays pour notre discipline. Ainsi, au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Belgique, aux Pays-Bas, ou aux États-Unis, l'accession au statut de Professeur est le fruit d'une décision locale, validée ou pas par une instance nationale, qui s'appuie sur une pondération des travaux de recherche, de l'enseignement et des tâches administratives. Notons que le seul pays connaissant un système réellement similaire au nôtre est l'Italie. C'est également un pays dans lequel l'enseignement et la recherche en économie sont considérés comme très en retard. À titre d'exemple, on n'y trouve qu'un seul programme doctoral de dimension Européenne, et encore est-il dans une université privée (Bocconi, Milan).

Le concours d'agrégation n'est organisé que tous les 2 ans car c'est une procédure extrêmement lourde. Avec 3 à 4 leçons se déroulant à Paris (dont une leçon de 24 heures dans certains concours), le concours mobilise à chaque fois une centaine de personnes pendant plus de 10 mois. Les coûts directs du concours (hors frais administratifs et d'organisation) peuvent ainsi être évalués à 190 000 euros, auquel il faut ajouter les coûts d'opportunités des candidats qui peuvent être évalués à 390 000 euros (voir l'annexe pour un détail de ce calcul). On arrive donc à un total d'à peu près 600 000 euros. C'est beaucoup, surtout si l'on considère les résultats de cette procédure de recrutement. Ainsi l'étude de Linnemer & Perrot 2003 (LP-2003), menée sur l'ensemble des concours d'agrégation en sciences économiques de 1985 à 2001 (soit 9 concours, 63 membres de jury et 886 candidats pour 243 admis sur 16 ans), nous fournit des indications intéressantes. Parmi

les faits les plus saillants il apparaît notamment qu'un candidat « lié au jury » a une chance sur deux d'être admis, contre une chance sur cinq sinon. Il s'agit de taux bruts, et l'on peut penser que cette différence reflète le fait que les candidats liés au jury sont tout simplement meilleurs que les autres. Hypothèse cependant à mettre en perspective avec le fait qu'aucun des 10 meilleurs économistes français (selon un critère de publication large, ou selon un classement relatif aux nombres de citations proposés par Combes et Linnemer en 2000 (par la suite CL-2000a et CL-2000b)) n'a jamais siégé dans le jury.

Le concours ne sélectionne sans doute pas les meilleurs candidats, ou pas uniquement des bons candidats. On nous dira que c'est un défaut inhérent à tout concours. Certes, mais il participe également d'un système d'incitations qui a toutes les chances de conduire à une détérioration de la qualité de la production de ses lauréats. Tout d'abord il mobilise beaucoup d'énergie à une période (juste après la thèse) où le jeune chercheur doit exploiter son avantage comparatif sur son sujet et publier. A l'image de ce qui se fait dans les autres disciplines, les cinq à six années après la thèse devraient être mises à profit pour se constituer un solide dossier de recherche, validé comme c'est souvent le cas par la soutenance d'une Habilitation à Diriger les Recherches. Ensuite, l'obtention de l'agrégation implique une nouvelle mobilité pour le candidat admis, la plupart du temps dans une université qui ne l'a pas choisi, et dans laquelle il ne souhaite pas aller. On assiste alors au phénomène du turbo-professeur, qui n'est bénéfique ni pour les étudiants, ni pour le département d'économie d'accueil, ni pour le jeune agrégé. Entre les allers-retours, les nouveaux cours à monter et un environnement scientifique inadapté, le jeune agrégé n'a que des raisons de se démobiliser. Comme il ne fréquente que rarement les locaux de l'Université, il a peu de contacts avec les étudiants, ce qui a toutes les chances de minorer la qualité de son enseignement. Il est en outre peu actif dans la vie du département ou de l'Université, et prend une faible part aux tâches administratives. Enfin, étant Professeur, il a franchi le plus important palier dans sa carrière, et a dès lors peu d'incitation à publier. C'est un problème quand on considère la jeunesse des candidats admis : depuis 1985, 2/3 d'entre eux ont moins de 34 ans, et depuis 1993, 50% moins de 31 ans. De quelle mesure dispose-t-on pour évaluer les effets négatifs du système ? Il n'existe pas d'évaluation systématique et dont les résultats seraient publics de la qualité de l'enseignement dispensé. Il n'existe pas non plus de mesure du degré d'implication dans les tâches administratives. Il est souhaitable que de telles mesures soient développées. Mais nous disposons d'observations statistiques rigoureuses (CL-2000a et CL-2000b) concernant l'activité de publication des membres du corps, et il n'est pas exagéré de dire que les Professeurs d'Université en France ont une production de recherche insuffisante, dans l'absolu et relativement aux autres chercheurs en

économie de rang A, que ce soit en termes de quantité de publication, de qualité de publication ou de reconnaissance des travaux. Il est difficile de ne pas voir dans le mode de recrutement une cause importante de cet état de fait.

Détaillons quelque peu les chiffres de CL-2000a, et considérons la mesure la moins restrictive de production scientifique : l'individu se voit crédité d'une unité pour tout article publié, sur la période 1969-1998, dans une des 681 revues recensées par le Journal of Economic Literature, en collaboration ou seul, qu'il fasse une page ou cinquante, que ce soit dans une revue à fort impact ou d'une revue à faible impact. Même si la quantité n'est pas un critère satisfaisant pour évaluer la qualité d'un dossier scientifique, c'est en revanche un très bon indicateur de la production scientifique globale d'une nation. La population considérée est celle des chercheurs en économie français ou en France, soit 1540 chercheurs, dont 412 Professeurs (27% de la population totale étudiée et 87% du corps des Professeurs). En 1998, 54 individus seulement avaient un stock d'articles supérieur à 20 (soit 3% de la population), la moitié des individus un stock inférieur ou égal à un, et 38.8% un stock égal à zéro. En clair, 4 individus sur 10 n'ont rien publié en 29 ans, entre 1969 et 1998 dans une des 681 revues considérées, et 1 sur 10 seulement un article sur les mêmes 29 années. Certes tous ne sont pas Professeurs agrégés des universités, et tous n'ont pas été en activité durant les 29 années de l'échantillon, mais une telle faiblesse doit interpeller, dans la mesure où les Professeurs sont en charge de la formation et du recrutement de la grande majorité de ces chercheurs. Intéressons nous donc maintenant aux Professeurs de la base de CL-2000a, qui représentent, rappelons le, 87% du corps. Dans un classement par nombre moyen de publications durant ces 29 années, les Professeurs d'Université ferment la marche des « rang A » avec un score de 6,3, derrière les ingénieurs des Ponts, les Professeurs exerçant à l'étranger, les administrateurs de l'INSEE et les directeurs de recherche du CNRS, et devancent seulement les directeurs de recherche de l'INRA. Certes, à la différence des autres corps, les Professeurs combinent enseignement, administration et recherche. Est-ce une raison suffisante pour justifier cette performance ? Soulignons bien que l'ensemble des revues considérées ici est extrêmement large et couvre un large spectre géographique, paradigmatique et regroupe tous les niveaux d'exigence. Ne pas publier régulièrement dans l'une de ces 681 revues, c'est avoir renoncé à exercer son métier d'enseignant chercheur, en refusant de se soumettre au jeu normal de la validation par ses pairs de son travail de recherche

## ***Devant ce constat quelles sont les alternatives ?***

La première consiste à ne rien changer dans le fond. Une opinion largement répandue dans la profession est que les choses pourraient être pire sans agrégation. Devant le constat que nous venons d'établir, il est difficile d'imaginer comment la situation pourrait être pire.

La deuxième consiste à créer des incitations à l'excellence de la recherche et de l'enseignement dans un système qui pour l'instant n'en fournit que bien peu. Ceci n'est pas simple, mais on peut facilement aller dans la bonne direction en faisant rentrer l'économie dans le droit commun en matière de recrutement des Professeurs. Un système HDR – Qualification - Nomination locale est en place dans toutes les autres disciplines, sauf le droit, les sciences politiques et les disciplines médicales, et a fait ses preuves lorsqu'une réelle volonté existe parmi les membres du corps des Professeurs de la discipline considérée. À moins de démontrer que l'économie est une discipline si particulière qu'elle réclame un mode de recrutement dérogatoire, il est difficile de trouver des arguments convaincants en faveur d'un maintien de l'agrégation. Le seul problème dans ce dispositif, par ailleurs très semblable à un système de « tenure », ce sont les recrutements locaux. Pour contrôler le problème des HDR de complaisance, il faut donc que la phase de qualification par le CNU soit menée selon des critères stricts et transparents. Il s'agit d'éviter que des gens qui n'ont aucune expérience en recherche se retrouvent en position de former des chercheurs et de les sélectionner. La qualification doit donc porter sur un nombre minimum de publications, notamment de niveau international. La liste des journaux et des revues admissibles, forcément large, doit être établie pour des raisons de neutralité par une commission indépendante du CNU et composée de chercheurs reconnus pour leur seule excellence scientifique (e.g, l'économiste titulaire de la chaire au collège de France, les membres seniors de l'IUF, les médailles d'or et d'argent du CNRS, collègues étrangers, etc).

Finalement il faudrait idéalement assortir la réforme du recrutement des Professeurs d'un non recrutement local des Maîtres de Conférences. On se bornera ici à rappeler la motion votée par la 5ième section du CNU en mai 2003 :

*« La cinquième section du CNU (Sciences Économiques), réunie en formation plénière, reconnaît les inefficacités et injustices qui résultent du recrutement dit local des enseignants-chercheurs. Elle demande au Ministère de l'Éducation Nationale de prendre des mesures réglementaires qui interdisent que des futurs Maîtres de Conférences puissent être recrutés, au titre de leur première*

*affectation, dans l'Université où ils ont soutenu leur thèse de doctorat. Dans l'attente de telles dispositions réglementaires, la cinquième section du CNU invite les universités à ne plus faire de recrutement local de Maîtres de Conférences. Elle rappelle l'obligation d'implication dans leur Université d'affectation de tous les enseignants-chercheurs, Professeurs et Maîtres de Conférences. » (Motion votée le 21 mai 2003 par 22 oui, 8 non et 3 abstentions)*

## **En conclusion**

Le concours national d'Agrégation en économie n'est pas un moindre mal, ou encore le moins mauvais de tous les systèmes, ni même un optimum de second ou de troisième rang. C'est tout simplement un très mauvais système, un mode de recrutement injuste et inefficace.

**Nous demandons donc solennellement au Ministre de l'Education Nationale :**

- 1) Que le concours d'Agrégation des universités en économie soit supprimé.**
- 2) Qu'il soit remplacé par une procédure similaire à celle existant dans les autres disciplines de l'Université française (hors Droit, Sciences Politiques et Disciplines Médicales).**
- 3) Que des mesures réglementaires interdisent que des futurs Maîtres de Conférences puissent être recrutés, au titre de leur première affectation, dans l'Université où ils ont soutenu leur thèse de doctorat.**

## **Signataires**

Emmanuelle Auriol, Professeur (agrégée), Toulouse I.

Franck Portier, Professeur (agrégé), Toulouse I

## **Références**

**CL-2000a** : Pierre-Philippe Combes et Laurent Linnemer, *La publication d'articles de recherche en économie en France, une approche par la qualité des revues*, Document de travail CERAS : n°99-13, 2000

(version synthétique publiée sous la référence : La publication d'articles de recherche en économie en France, *Annales d'Economie et de Statistique*, 62, 5-50 (2001))

**CL-2000b** : Pierre-Philippe Combes et Laurent Linnemer, *La publication d'articles de recherche en économie en France, une approche par les citations*, Document de travail CERAS : n°00-04, 2000

(version synthétique publiée sous la référence : L'impact international des articles de recherche français en économie, *Revue Economique*, 54, 181-217 (2003))

**LP-2003** : Laurent Linnemer et Anne Perrot, *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le concours d'agrégation en sciences économiques*, miméo, 2003

(version synthétique publiée sous la référence : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le concours d'agrégation en sciences économiques, *Revue Économique*, vol. 55 (2), pp. 275-321 (2004))

## **Annexe : Evaluation du coût du concours**

Il est difficile d'évaluer le coût d'un tel concours : coûts directs en heures complémentaires des membres du jury, trajets et nuits d'hôtel pour les membres du jury et les candidats provinciaux, coût de secrétariat du concours, de mise à disposition d'un fonds bibliographique pour les leçons en loge ; mais aussi coûts indirects d'opportunité liés à la participation au concours des membres du jurys et des candidats (activités professionnelles non réalisées et coûts privés associés à la préparation au concours et à la participation au jury). On peut donner une estimation basse de ces coûts en évaluant une partie des coûts directs facilement mesurables : les primes des membres du

jury, les voyages et les nuits d'hôtel des membres du jury provinciaux et des candidats provinciaux. On prendra à titre d'exemple le concours de 2001, qui comptait 4 membres du jury provinciaux, 130 candidats pour la première leçon, dont 92 provinciaux (y compris les étrangers et l'Outre-Mer), et respectivement 73 et 50 candidats pour les seconde et troisième leçons. On supposera pour simplifier que le ratio provinciaux/parisiens reste constant tout au long des trois épreuves (il est en fait décroissant). On suppose que les épreuves se font sur des semaines de 4 jours, qu'on auditionne 8 candidats par jour pour la première leçon, puis 4 par jour pour les deux suivantes, que chaque candidat provincial passe une nuit à Paris par épreuve. Sous ces hypothèses, le concours représente 367 nuits d'hôtel, 226 aller-retour Province-Paris.

Sous les hypothèses supplémentaires qu'une nuit d'hôtel est évaluée à 45 euros, un aller retour Province-Paris 300 euros, et que chaque membre du jury obtient une prime de 15000 euros, le coût direct du concours (hors frais administratifs et d'organisation) est alors au moins égal à 190 000 euros. À ce coût direct s'ajoute le coût d'opportunité des candidats. En supposant que chaque candidat travaille 10 heures par semaines pendant 20 semaines pour le concours (hypothèse assez basse), qu'un candidat est un maître de conférence ou ATER qui travaille 40 heures par semaines, et qu'il y a 130 candidats, nous obtenons un coût d'opportunité de 13 services complets d'enseignement et de recherche, soit 390 000 euros en évaluant à 2 500 euros par mois le coût d'un (jeune) enseignant-chercheur. C'est donc au minimum à 580 000 euros que s'élève le coût du concours.